

Campagne 2025-2026 n°03 – 24 novembre 2025

Conditions météorologiques : de très fortes pluies en Vallée du Rhône

Depuis fin août, les cumuls de pluie sont particulièrement très élevés en Vallée du Rhône avec des valeurs supérieures à 400 mm (Figure 1). Cette situation a fortement contraint le démarrage des semis dans cette zone (10% des blés durs semés en date du 20/11). Les deux questions qui se posent sont donc : jusqu'à quand semer du blé dur et comment adapter la conduite à des dates de semis tardives ?

Pour les autres secteurs de la région, les semis sont quasiment terminés autour de Montpellier et Nîmes, en Camargue et en Haute Provence. Ils sont en cours dans l'Aude et le Biterrois, à l'opportunité des pluies récentes dans ces secteurs.

Figure 1 : cumul de pluie en mm durant les différents épisodes méditerranéens d'automne

	25-31/08	septembre	octobre	01-16/11	Cumul depuis le 25/08
Narbonne	2	22	7	39	70
Beziers	10	26	6	57	98
Montpellier	0	15	11	53	79
Nîmes	6	55	28	36	126
Orange	124	125	128	47	423
Arles	16	44	34	31	125
Aix	14	127	40	50	125
Gréoux	9	101	37	52	200

Semer du blé dur : jusqu'à quand ?

Jusqu'à quand semer du blé dur dans la région ? La question est légitime au vu du retard pris dans la vallée du Rhône. Les références d'essais au niveau d'Arvalis montrent qu'en semant fin novembre plutôt que fin octobre dans le Sud-Est, la perte de rendement occasionnée peut aller de 10 à 40% selon la pluviométrie du printemps et la profondeur de sol (Figure 2). Cela laisse encore une rentabilité pour la culture du blé dur, avec un ajustement obligatoire des itinéraires

Figure 2 : pertes de rendement en fonction de la date de semis dans le Sud-Est

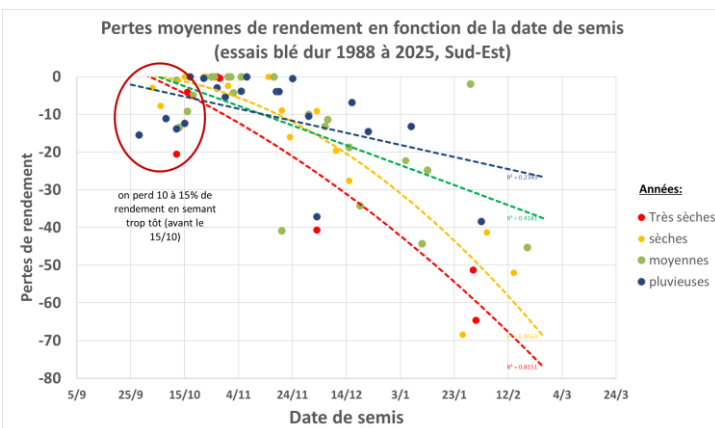
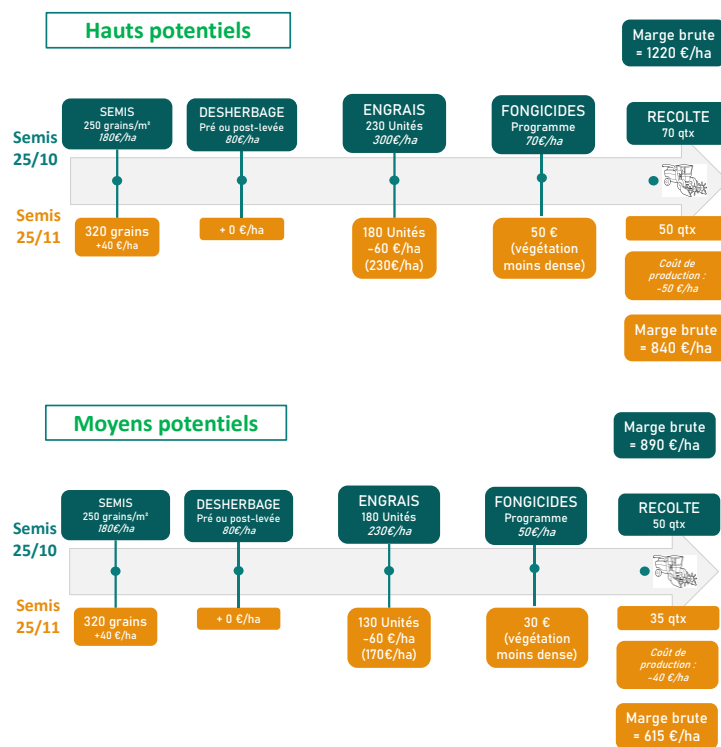


Figure 3 : exemples d'ajustement des itinéraires techniques à la date de semis



techniques pour maximiser leur réussite et leur rentabilité (Figure 3), en particulier sur la densité de semis (à augmenter), la fertilisation et les fongicides qui seront à ajuster. Par ailleurs, si les trésoreries des exploitations le permettent, il est conseillé d'acheter les engrais avant l'application potentielle de la taxe MACF en vigueur au 01/01 prochain.

Semis tardifs : pensez à augmenter la densité !

Pour les semis qui n'ont pas encore été réalisés, pensez à ajuster **la densité de semis** : pour un créneau de mi-novembre, il faut augmenter la dose de semis par rapport à un semis d'octobre afin de compenser les risques de pertes à la levée (dus au froid) et le moindre tallage du fait de la tardivité des semis (Tableau 1). Pour des semis de blé dur fin octobre à 220-250 grains/m², il est conseillé de passer à 320 grains/m².

Tableau 1 : Densité de semis à privilégier selon les conditions d'implantation

Situations les plus courantes				semis tardifs et/ou bio	
Très Bonne Implantation avec : - Risque de survégétation ou - Sol séchant (potentiel faible)		Semis en bonnes conditions & levée rapide attendue	Risque de levée lente ou hétérogène : mottes, résidus abondants, semis tardif...	Semis en mauvaises conditions ou Risque d'enneigement hivernal ou Risque de carence précoce en azote	Semis tardif (après 15 novembre) ou bio avec effet du désherbage mécanique
Plantes/m² visées	180	200	210	220	230
Pertes à la levée	15%	15 à 20%	20 à 30%	30 à 35%	> 35%
Blé dur					
Grains/m² à semer	220	250	280	320	350
Semences en kg/ha					
Poids de 1000 grains	55	120	140	155	175
	50	110	125	140	160
	45	100	115	125	145
	40	90	100	115	130
	35	80	90	100	115
Blé tendre					
Grains/m² à semer	210	240	270	310	340
Semences en kg/ha					
Poids de 1000 grains	55	115	130	150	170
	50	100	110	135	155
	45	90	100	120	140
	40	80	90	110	125
	35	75	85	95	110
Orge					
Grains/m² à semer	170	190	230	270	300
Semences en kg/ha					
Poids de 1000 grains	50	85	95	115	135
	45	75	85	105	120
	40	70	75	90	110
	35	60	65	80	95

Désherbage d'automne : il n'est pas trop tard

Concernant le désherbage d'automne pour les ray grass, il n'est pas trop tard et il est crucial de ne pas faire l'impasse. Plusieurs situations se présentent :

- 1) **Je n'ai pas encore semé mon blé : un désherbage en pré-levée** dans les 2-3 jours qui suivent le semis peut s'envisager. **Faire un Défi (3L) + Compil (0.15 L)** et garder le Chlortoluron (1 500g) pour un éventuel rattrapage en post levée dans quelques semaines.
- 2) **J'ai déjà semé mon blé et je n'ai pas pu désherber au semis.**

- a. Si le **blé est entre levée et 1 feuille** : j'attends qu'il soit plus développé pour passer (risque de phytotoxicité).
- b. Si le **blé est à 1.5 feuille au moins, et le ray grass a moins de 2 feuilles** : **Défi (3L) + Compil (0.15 L)**.
- c. Si le **blé est à 1.5 feuille au moins et le ray grass a plus de 2 feuilles** : Chlortoluron 1500g (le defi-compil sera inefficace sur des ray grass développés).

Sur blé tendre, il faut vérifier que la variété ne soit pas sensible au chlortoluron. Dans tous les cas, évitez d'appliquer les herbicides racinaires si du froid (températures inférieures à -2°C) est annoncé dans les 3-4 jours.



Chambre Régionale d'Occitanie, Mas de Saporta – CS 30012 -34875 LATTES
Tél : 04.67.20.88.74 Fax : 04.37.30.88.73

Avec le concours de :

- Alpilles Céréales, Arterris, CAPL, Duransia, Ets Magne, Ets Garcin, Coopérative de Fontvieille.
- Ets Perret, Ets Touchat, Ets Perris, Semences de Provence, Actisem, Semences de France, JEEM, SCAD, Vernazobres Frères.
- Chambres d'Agriculture 11, 13, 30, 34.
- BRL, SCP, Lycées agricoles d'Aix Valabre et Nîmes Rodilhan.